

N°2018-BCA-82

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
4
- Votants :
4

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

Le 03 octobre 2018, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 19 septembre 2018, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Bastien CORITON, membre

ETAIT ABSENT EXCUSE

- Monsieur Gérard JOUAN, 3^{ème} Vice-Président

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales,*
- *la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,*
- *la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*
- *le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,*
- *la délibération 2015-CA-24 du 27 mai 2015 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.*

*

**

I - Création et suppression de postes

- **Création temporaire :** néant
- **Création permanente :** néant
- **Suppression :** néant

II - Ajustement des emplois budgétaires au sein de la filière sapeur-pompier

- 1 poste de caporal-chef transformé en poste de sergent ;

III – Postes vacants susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels

En l'absence de candidats titulaires répondant au profil recherché, les postes suivants pourront être tenus par des agents contractuels recrutés sur la base de l'article 3-2 ou de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale :

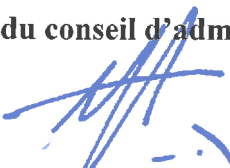
- Acheteur au sein du pôle financier, rédacteur à rédacteur principal 2^{ème} classe ;

*

**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER

EFFECTIFS		POSTES BUDGETAIRES				PREVISIONNEL POSTES POURVUS au 01/11/18			ECART POURVUS / BUDGETAIRES	Mis à disposition
		BCA du 05/03/18 Effectifs au 01/10/2018	Création de poste	Suppression de poste	BCA du 03/10/18 Effectifs au 01/11/2018	Titulaires	Contractuels	Effectif total		
Directeur départemental	Colonel hors classe	1			1	1	0	1	0	0
Directeur départemental adjoint	Colonel hors classe	1			1	1	0	1	0	0
EMPLOIS FONCTIONNELS		2	0	0	2	2	0	2	0	0
A1	Contôleur général	0			0	0	0	0	0	0
	Colonel hors classe	0			0	0	0	0	0	0
	Colonel	0			0	0	0	0	0	0
	Lieutenant Colonel	10			10	9	0	9	-1	0
A2	Commandant	22			22	21	0	21	-1	1
	Capitaine	32			32	24	0	24	-8	2
B1	Lieutenant hors classe	7			7	7	0	7	0	0
B2	Lieutenant 1ère classe	39			39	29	0	29	-10	1
B3	Lieutenant 2ème classe	26			26	19	0	19	-7	0
C1	Adjudants	214			214	205	0	205	-9	0
	Sergents	189	1		170	199	0	189	-1	0
C2	Caporal-chef	86		1	84	84	0	84	0	0
	Caporal	286			286	281	21	282	-4	0
C3	Sapeur	24			24	24	0	24	0	0
FILIERE SPP hors SSBM		894	1	1	894	832	21	853	-41	4
A1	Médecin de classe exceptionnelle	1			1	1	0	1	0	0
	Médecin hors classe	2			2	1	1	2	0	0
	Médecin de classe normale	0			0	0	0	0	0	0
	Pharmacien hors classe	1			1	1	0	1	0	0
	Pharmacien de classe normale	1			1	1	0	1	0	0
A	Cadre de santé de 1ère classe	1			1	1	0	1	0	0
A	Cadre de santé de 2ème classe	0			0	0	0	0	0	0
A	Infirmier hors classe	3			3	3	0	3	0	0
A	Infirmier de classe supérieure	1			1	1	0	1	0	0
A	Infirmier de classe normale	0			0	0	0	0	0	0
FILIERE ASSM		10	0	0	10	9	1	10	0	0
A1	Directeurs Territoriaux	1			1	0	1	1	0	0
A2	Attachés Territoriaux	11			11	9	2	11	0	0
B	Rédacteurs Territoriaux	38			38	31	6	36	-2	0
C	Adjoints Administratifs	96			96	90	4	94	-2	0
FILIERE ADMINISTRATIVE		146	0	0	146	130	12	142	-4	0
B	Assistant socio-éducatif principal	1			1	1	0	1	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE		1	0	0	1	1	0	1	0	0
A	Ingénieurs territoriaux	11			11	6	4	10	-1	0
B	Techniciens territoriaux	26			26	20	6	26	0	0
C1	Agents de Maîtrise	29			29	26	2	27	-2	0
C2	Adjoints Techniques*	38			38	30	1	37	-1	0
FILIERE TECHNIQUE		104	0	0	104	87	13	100	-4	0
TOTAUX		1157	1	1	1157	1061	47	1108	-49	4
	Caporal	8			8	8	0	8	0	0
	Adjudant-chef	1			1	1	0	1	0	0
	Capitaine	6			6	6	0	6	0	0
		0	0	0	0	1	0	1	-1	0

	nombre
contractuels	2
Engagés de service civique	0
Apprenti	2
Emploie d'avenir	1
Agent mis à disposition du SDIS par une société d'intérim	0
Agent d'une collectivité mis à disposition du SDIS	0

* effectif non permanent (remplacement maladie, surcroît d'activité, maternité...)